

Sources : *MESRI - Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 et Préconisations sur les conditions d'ouverture des bibliothèques... (6 août 2020)*

Phase 3 : à partir du 1^{er} septembre : bibliothèques universitaires ouvertes au public dans le respect de contraintes particulières

Principes généraux

- Accès aux locaux des BU par les usagers, avec un nombre de places réduit (une place sur deux, distanciation d'un mètre entre chaque place de lecture). La jauge maximale par BU est affichée à l'entrée de la BU et sur le site web. Une jauge maximale par salle est également affichée à l'entrée des salles.
- Le port du masque est obligatoire dans les BU, pour le public comme pour les personnels, hors bureaux individuels.
- Equipes BU entièrement en présentiel

Accès aux espaces et aux collections

- Du gel hydro-alcoolique et du matériel de désinfection (spray désinfectant, essuie-tout...) sont mis à disposition à l'entrée et dans les espaces des BU. Il est obligatoire de se nettoyer les mains en entrant, avant de manipuler les ouvrages en rayon et avant d'utiliser les postes informatiques. Il est recommandé aux usagers de nettoyer les surfaces avant de s'installer à une place de travail.
- Les agents BU vérifient visuellement l'occupation des espaces et le respect des distanciations. Une gestion des flux est organisée et les accès temporairement bloqués en cas de sur-occupation.
- Un sens de circulation est mis en place et matérialisé à l'entrée des BU et, éventuellement, en banque de prêt. Les distances de sécurité sont matérialisées au sol en banque de prêt.
- Les espaces et les collections sont en libre-accès, mais une chaise sur deux est retirée, afin de limiter les places assises et garantir les distances de sécurité. Un marquage spécifique est apposé sur les places condamnées. Pour certains espaces du Bourget et de Jacob, deux places sont maintenues avec une disposition en quinconce sur des tables de quatre, voire une seule place si les distances sont insuffisantes. L'aménagement des tables dans les espaces est revu. Le mobilier est aménagé afin de respecter les quatre mètres carrés par personne.
- Le nombre de fauteuils des espaces détente est réduit afin de les espacer. Les poufs sont retirés.

- L'accès aux salles de travail en groupe est limité (de 2 à 4 personnes en fonction de la capacité des salles) et soumis à réservation nominative. Sur certains sites, les salles de travail en groupe peuvent être fermées au public.
- Les distributeurs de boissons et de nourriture ne sont pas accessibles. Les usagers sont autorisés à venir avec leur thermos fermé.
- Les agents nettoient obligatoirement les espaces de travail partagés (banque de prêt) en début de permanence.
- Les espaces doivent être aérés 10 à 15 minutes au moins deux fois par jour, de préférence en l'absence des étudiants.

Accès aux outils informatiques, prêt de matériel

- Prêt de matériel autorisé, hors casques audio (clé usb, feutres et brosses, pico-projecteur, multiprise). Le matériel est désinfecté à l'accueil à chaque retour ainsi que par les usagers à chaque emprunt.
- L'accès aux ordinateurs et imprimantes/scanner/photocopieuses est autorisé, avec gel hydro-alcoolique et lingettes imprégnées d'alcool à 70° à disposition. Affichage des consignes de nettoyage par l'utilisateur à proximité des postes.

Prêt et retour de documents

- Le retour des documents se fait exclusivement par les boîtes à livres. Les documents sont désinfectés au retour, enregistrés et stockés 3 jours sur des chariots avant rangement.
- Les prêts et le renseignement se font en banque d'accueil. Ces dernières sont équipées d'hygiaphones.

Marché d'entretien

- Un nettoyage fréquent des espaces, des surfaces (surtout les tables) et des points de contact (poignées...) est nécessaire dans le cadre du marché d'entretien de l'université. Les toilettes doivent être nettoyées deux fois par jour et approvisionnées en savon et essuie-mains.

Moyens matériels

- Distributeur de gel hydro-alcoolique sur pied et à pédale dans chaque entrée de BU.
- Equipement nécessaire en masques, gants, produits désinfectants adaptés, essuie-tout, lingettes, adhésif pour banaliser les places.
- Equipement obligatoire des banques de prêt et de renseignement en hygiaphones.
- Marquage au sol des sens de circulation et des distances de sécurité à l'entrée et en banque de prêt
- Communication sur les mesures d'hygiène et de circulation (affichage, signalétique...).

Moyens à envisager si la situation se prolonge/dégrade :

- Permettre une fermeture momentanée des accès avec du matériel adéquat : potelets à rubans.
- Se doter d'un compteur d'entrées en temps réel et/ou d'un outil informatisé de réservation des places assises et de visualisation du nombre de personnes présentes avec gestion d'une capacité maximale. L'interfacer avec l'application destinée aux étudiants.